

N40 – réfection des revêtements entre Neufchâteau et Verlaine

12 septembre 2023

Ce lundi 25 septembre, un chantier de réfection des revêtements de la N40 entre Neufchâteau et Verlaine débutera. Les opérations s'organiseront en plusieurs phases et modifieront les conditions de circulation sur la nationale durant un mois.



MISE EN CONTEXTE

La N40 entre Neufchâteau et Recogne fera l'objet de plusieurs chantiers de réhabilitation dans le cadre du « Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous 2020-2027 ».

Les travaux qui débuteront ce 25 septembre 2023, concernent la nationale **entre le giratoire (dit « de la Victoire ») situé au carrefour formé par la nationale avec la N85/avenue de la Victoire et le carrefour formé avec la route du Pétrai et la voie du Point d'Arrêt (non compris)**. La couche supérieure du revêtement de ce tronçon sera réfectionnée sur près de 4,5 km.

Le tronçon compris **entre Verlaine et Recogne** fera également l'objet de chantiers de réhabilitation. Cependant, il faut savoir que, contrairement au tronçon Neufchâteau-Verlaine, pour lequel un entretien simple (raclage-pose) suffit, la N40 entre Verlaine et Recogne nécessite **une réhabilitation en profondeur** et la réalisation d'aménagements cyclo-piétons. Les travaux sur ce tronçon sont donc prévus en deux temps : d'abord Lamouline-Recogne (qui comprend les **traversées de Lamouline et Recogne**) et pour lequel le marché pour **l'exécution des travaux** sera lancé **prochainement**, puis Verlaine-Lamouline (qui comprend la **traversée de Verlaine**), et pour lequel le marché pour **l'étude de la réhabilitation** a été lancé dernièrement.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE CIRCULATION

Afin de minimiser l'impact sur la circulation et d'assurer l'accès aux commerces durant l'ensemble du chantier, les travaux s'organiseront en plusieurs phases.

REFECTION DU SENS NEUFCHATEAU VERS VERLAINE : 25 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE (SOUS RESERVE DE CONDITIONS METEOROLOGIQUES FAVORABLES)

- Du lundi **25 septembre** au vendredi **29 septembre**, la circulation entre le giratoire situé au carrefour N40-N85/avenue de la Victoire et le carrefour N40-route du Pétrai-voie du Point d'Arrêt (non compris) sera possible **uniquement en direction de Neufchâteau** avec une vitesse maximale limitée à **30 km/h** :
 - Les usagers circulant **en direction de Verlaine** seront **déviés** via la N85, et l'E411/A4 via les échangeurs n°27 « Neufchâteau » et n°26 « Verlaine ».
- La pose de l'hydrocarboné sera réalisée la nuit du 28 au 29 septembre pour limiter les désagréments aux usagers et commerces. Durant cette phase, il sera impossible d'accéder aux commerces.
- Du lundi **2 octobre** au vendredi **6 octobre** :
 - En direction de **Neufchâteau**, une voie sera maintenue avec une vitesse maximale limitée à **30 km/h** entre Verlaine et le zoning de Semel. Au-delà du zoning, la circulation s'effectuera selon les conditions de circulation habituelles.

- En direction de **Verlaine**, la circulation sera possible uniquement entre le giratoire situé au carrefour N40-N85/avenue de la Victoire et le zoning de Semel.
 - o La nationale sera donc **fermée** à la circulation, vers Verlaine, **entre le zoning de Semel et le carrefour N40 -route du Pétrai-voie du Point d'Arrêt (non compris)**. Les usagers seront déviés via la N85, et l'E411/A4 via les échangeurs n°27 « Neufchâteau » et n°26 « Verlaine».

REFECTION DU SENS VERLAINE VERS NEUFCHATEAU : 9 OCTOBRE AU 20 OCTOBRE (SOUS RESERVE DE CONDITIONS METEOROLOGIQUES FAVORABLES)

- Du lundi **9 octobre** au vendredi **13 octobre**, la circulation entre le giratoire situé au carrefour N40-N85/avenue de la Victoire et le carrefour N40-route du Pétrai-voie du Point d'Arrêt (non compris), sera possible **uniquement en direction de Verlaine** avec une vitesse maximale limitée à **30 km/h** :
 - Les usagers circulant **en direction de Neufchâteau** seront **déviés** via la E411/A4, via les échangeurs n°26 « Verlaine » et n°27 « Neufchâteau », et la N85.
- Du lundi **16 octobre** au vendredi **20 octobre** :
 - En direction de **Verlaine**, les usagers circuleront **toujours sur une voie** entre le giratoire situé au carrefour N40-N85/avenue de la Victoire et la fin du zoning de Semel **avec une vitesse maximale limitée à 30 km/h**. Au-delà du zoning, la circulation s'effectuera selon les conditions de circulation habituelles.
 - En direction de **Neufchâteau**, la circulation sera possible uniquement entre le carrefour N40-route du Pétrai-voie du Point d'Arrêt (non compris) et le zoning de Semel;
 - o La nationale sera donc **fermée** à la circulation, vers Neufchâteau, **entre le zoning de Semel et giratoire situé au carrefour N40-N85/avenue de la Victoire**. Les usagers seront déviés via l'E411/A4 via les échangeurs n°26 « Verlaine » et n°27 « Neufchâteau », et la N85.

Ce chantier représente un budget de **€615.000** HTVA financé par la SOFICO, maître d'ouvrage.

Il sera réalisé en collaboration avec son partenaire technique : le SPW Mobilité et Infrastructures, maître d'œuvre.

C'est la société Socoetra qui a été désignée par marché public pour l'exécution de ces travaux.

Contact : Héloïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | heloise.winandy@sofico.org

Rejoignez-nous !    